



Voici l'information en résumé concernant l'utilisation de divers espaces à l'UNIPlex durant la phase jaune, jusqu'à avis contraire.

SALLE D'ENTRAÎNEMENT

La capacité de la salle est de 20 personnes.

La salle d'entraînement sera disponible pour location par les groupes sportifs et pour d'autres demandes de groupe. Durant la réservation, il est important de s'assurer que l'équipement est désinfecté à la suite de chaque utilisation et avant qu'un différent individu l'utilise. À la fin de la réservation, le responsable doit s'assurer de bien désinfecter toutes les pièces d'équipement qui ont été utilisées.

Durant l'entraînement, les participants devront porter le masque jusqu'à ce qu'ils se rendent à leur station désignée. Le port du masque sera également obligatoire lorsque les participants se déplacent vers une nouvelle station d'exercice ou lorsque la distanciation sociale de 2 mètres ne peut pas être respectée.

VESTIAIRES DU 2^E ÉTAGE

Les vestiaires du 2^e étage (à côté de la salle d'entraînement) seront fermés jusqu'à avis contraire.

SERRE COMMUNAUTAIRE

Fermée jusqu'à avis contraire

CUISINE COMMUNAUTAIRE

Fermée jusqu'à avis contraire

PISTE DE MARCHÉ

- Capacité: 30 personnes
- Les utilisateurs de la piste de marche doivent se présenter à la table d'hôte COVID pour s'inscrire.
- Aucune préinscription n'est requise. Premier arrivé, premier servi.
- Une fois inscrit, l'utilisateur recevra une carte d'accès pour monter au 3^e étage via l'ascenseur.
- Vous devez porter votre carte de façon visible en tout temps pendant votre marche.
- Aucun maximum de durée d'activité n'a été établi pour cette première phase.
- Seuls les deux couloirs extérieurs de la piste de marche seront ouverts. Le couloir du milieu sera fermé.
- Le port du masque est obligatoire.
- Tous les utilisateurs doivent marcher dans la même direction. Des affiches seront installées à cet effet.
- On demande aux utilisateurs de retourner la carte d'accès à l'hôte aussitôt qu'ils ont terminé leur activité, et ce, afin de permettre aux prochaines personnes d'accéder à la piste de marche.